



Chers tous,

Plusieurs **projets éoliens** sont en train de se concrétiser sur le territoire de vos communes :

A **Corrèze**, un projet est développé par Total Quadran sur un site proche du hameau de Brousse et un mat de mesure du vent de 100 m de haut est déjà en place au lieu-dit Bellavia depuis juillet 2021.

A **Vitrac-sur-Montane** et **Rosiers d'Egletons**, le promoteur d'origine allemande WPD développe un projet éolien sur les territoires des deux communes.

Compte tenu de la faiblesse des vents, il s'agit de dresser des machines de plus en plus hautes, pouvant atteindre 150 à 240 m (soit la taille d'un immeuble de 70 étages), totalement incongrues dans l'environnement qui est le vôtre.

Ces éoliennes industrielles géantes auront un impact fort sur le paysage, la nature, la santé (sons et infrasons), la valeur des biens immobiliers, le climat social dans la commune et l'attractivité touristique de notre Corrèze.

Ces machines seront visibles de partout, transformant un paysage rural harmonieux en paysage industriel.

L'argument de lutte contre le réchauffement climatique ne tient pas, c'est aujourd'hui un fait reconnu, la production d'électricité en France étant déjà décarbonée à plus de 92 %.

Ce projet ne génèrera aucun emploi local et fera fuir les nouveaux arrivants qui refuseront une installation face aux éoliennes.

L'existence de troubles de voisinage impactant la santé de riverains d'un village du Tarn a conduit, le 3 novembre 2021, la Cour d'Appel de Toulouse a condamné l'exploitant à indemniser les plaignants.

S'agissant d'une modification radicale du cadre de vie par des machines géantes la population a-t-elle été consultée ?

Les communes aux alentours, qui seront aussi impactées compte tenu de la hauteur des éoliennes, ont-elles délibéré ?

Des propriétaires fonciers ont-ils signé des promesses de bail emphytéotique et savent-ils qu'une telle promesse vaut bail définitif et les engage pour plusieurs dizaines d'années ? Sont-ils au courant des coûts qui seront à leur charge lors du démantèlement des machines ?

Pourtant, le 18 mai 2017, la municipalité de **Corrèze** a délibéré favorablement à propos de ce projet éolien pour, selon extrait du PV de cette séance (délibération n°2017-052): « *donner mandat à la société Quadran pour déposer auprès des autorités administratives compétentes toutes demandes, déclarations préalables et autorisations nécessaires ou utiles aux études et à la réalisation du projet (urbanisme, environnement, énergie, industrie, raccordement électrique, etc.), et, plus particulièrement, déposer toute demande d'Autorisation Environnementale Unique.* ». Cette délibération équivaut à un accord. C'est en effet la procédure habituelle des promoteurs, qui l'utilisent ensuite pour démarcher les propriétaires en leur faisant valoir l'aval de la mairie. Total Quadran peut ainsi effectuer tous travaux sur les chemins d'accès, tranchées d'enfouissement, défrichage, désherbage, déboisement, nécessaires à l'implantation du parc éolien.

Pourtant, depuis le 25 juin 2020, la municipalité de **Vitrac-sur-Montane** est en contact avec WPD pour développer un projet éolien et a donné son accord le 1 mars 2022 pour des études d'impact environnemental.

Pourtant, avec l'accord de la municipalité de **Rosiers d'Egletons**, WPD a tenu des permanences dans des locaux communaux en octobre 2022.

Comme souvent, ces projets se développent en silence et dans l'ignorance du plus grand nombre. La population découvrira leur existence trop tard pour pouvoir espérer être entendue.

Car, ne nous y trompons pas, seule la spéculation de groupes financiers attirés par l'effet d'aubaine des aides publiques et de tarifs garantis de vente du KWh, dicte ces projets, inadaptés en ces lieux, en dehors de toute considération de transition énergétique ou d'écologie.

Les élus sont-ils conscients des conséquences de leur délibération et les propriétaires démarchés mesurent-ils l'étendue de leurs responsabilités vis-à-vis de la collectivité ?

Notre association, **Agir pour le Plateau des Étangs**, créée en 2014, confrontée à toutes ces questions sur plusieurs sites en Corrèze, a pour but d'informer les populations et les élus sur la réalité de ces projets éoliens, qui s'avère bien différente de l'image transmise par les promoteurs ou certains médias.

Notre analyse est nette : d'un côté, des gains financiers allant au promoteur et des loyers servis aux propriétaires fonciers du site éolien, de l'autre, des inconvénients et nuisances subis par la population locale pour plusieurs générations, dépossédée de son cadre de vie actuel.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et pour vous aider à vous défendre,

Très cordialement à tous,

Les membres du bureau d'Agir pour le Plateau des Étangs

*Plus nous serons nombreux à faire connaître nos arguments pour la défense d'un environnement menacé par la multiplication injustifiée de parcs éoliens industriels en Corrèze, plus nous serons écoutés. **N'hésitez plus, rejoignez-nous !***
Adhésion (10 €/an) en ligne sur <https://www.eolien-en-correze.fr/>



Lettre aux habitants de :

- Corrèze,
- Vitrac-sur-Montane,
- Rosiers d'Egletons

L'éolien en Corrèze
 **AGIR POUR LE PLATEAU DES ÉTANGS**

LA CORRÈZE, PROTÉGEONS SON PATRIMOINE

Agir pour le Plateau des Étangs (APE)- Association loi de 1901
6, Coudert Bas -19320 Clergoux
Contact : Agirpourleplateaudesetangs@orange.fr – 06 84 62 72 51
Site : <https://www.eolien-en-correze.fr/>